DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 2 décembre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER,

Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE,

Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s): Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur: Monsieur Jean-Philippe MAURER

N° CP/2013/859 - Enseignement supérieur - 2101 Soutien au fonctionnement de l'ESPE (ex IUFM)

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'Université de STRASBOURG une subvention de 345 343 € au titre de l'exercice 2013.

Cette aide relève de l'obligation du Département de soutenir annuellement le fonctionnement de la structure de formation des professeurs, soit l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) (ex Institut universitaire de formation des maîtres - IUFM), en vertu d'une convention en date du 24 décembre 1991.

La subvention sera versée au bénéficiaire dès cette délibération rendue exécutoire.

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée Adopté à l'unanimité

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

Francine THOMAS

Accusé de réception N°: A067-226700011-20131202-82624-DE-1-1_0

Acte certifié exécutoire au : 06/12/13